

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Décembre 2019

Etaient présents : CARON Jacques, COPEAUX Bernard, DEHU Didier, DUPUIS Sophie, GEHAN Blanche, POTEAUX Christian, JULVE ROSELLO Frédérique, RENARD David.

Absents : Joël CUROT

Secrétaire de séance : David RENARD

## Début de séance du conseil municipal 19h30

### I / Remplacement de 7 lanternes lumineuses (réf 19-026)

Un remplacement de 7 lanternes lumineuses sur la Place de la Mairie est prévu par l'USEDA (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne), en charge de la gestion de l'éclairage public de la commune. Un devis estimatif a été établi pour un montant total de 7803.36€ dont 5 619.72€ à la charge de la commune. Afin de réaliser les travaux, il convient de prendre une délibération acceptant le devis et autorisant ainsi le commencement des travaux.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### II / Remplacement d'un candélabre rue Saint Antoine (réf 19-027)

Un lampadaire a été accidenté rue Saint-Antoine. Les démarches nécessaires ont été faites auprès des assurances et de l'USEDA en charge de la gestion de l'éclairage public de la commune. Nous avons reçu un devis estimatif concernant le remplacement du candélabre pour un montant de 3 242.92€.

Le montant du devis est de 3647.05€.

Afin de réaliser les travaux, il convient de prendre une délibération acceptant le devis et autorisant ainsi le commencement des travaux.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### III / Vente d'une parcelle communale (réf 19-028)

Le Maire informe les Conseillers que la commune a reçu une offre d'achat concernant la parcelle communale cadastrée Section ZH n°17 pour une surface de 1811m<sup>2</sup>. Cette parcelle qui sert actuellement de plateforme de stationnement pour les engins agricoles de Mr DUPUIS et la commune n'en a pas utilisé.

L'acquéreur a fait une proposition financière à 1€ du m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve la vente de la parcelle cadastrée ZH 17 pour un montant de 1811€ et donne pouvoir au Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette vente.

### IV / Procès-Verbal de mise à disposition des biens immeubles affectés à l'exercice de la compétence GEMAPI de la CCRV (réf 19-029)

La Communauté de Communes Retz en Valois a repris la compétence « EAU » incluant la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations).

L'exercice de la compétence GEMAPI s'opère sur la Commune de FAVEROLLES sur le cours d'eau dénommé La Savières pour une longueur de berge transférée de 21 525 ml. Or, ce transfert ne comporte pas de biens immeubles appartenant à la commune de FAVEROLLES. Le Procès-Verbal sera donc signé par principe, la commune n'étant pas concernée.

**V/ Transfert de Crédits (réf 19-030)**

Afin d'équilibrer correctement le budget et d'honorer l'ensemble des dépenses, il convient de procéder à certains ajustements comptables en section de fonctionnement :

Le Conseil Municipal approuve le transfert de crédit d'un montant de 150€ entre comptes de la section de fonctionnement.

**INFORMATIONS**

- **PLUi : Enquête Publique :**

L'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal se déroulera pour une durée de trente-deux jours du mercredi 11 décembre 2019 à 09h00 au samedi 11 janvier 2020 à 12h00.

Nous invitons chaque concitoyen se sentant concerné par le PLUi à se manifester suivant les possibilités suivantes, afin de faire part de ses interrogations, ses remarques ou réclamations :

- Par voie postale : Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être transmises par courrier postal à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'Enquête au Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois – 35 rue du Général Leclerc 02600 VILLERS-COTTERÊTS.
- Par les registres d'enquête : Pendant toute la durée de l'enquête, un registre est déposé et consultable au Pôle Aménagement du Territoire (03.23.96.61.25) et dans les mairies membres de la communauté de communes, aux jours et heures d'ouverture habituels.
- Par voie numérique : Pendant toute la durée de l'enquête, les observations peuvent être transmises par le registre numérique dédié à l'enquête à l'adresse :

<https://www.democratie-active.fr/plui-retzenvalois/>

Les commissaires enquêteurs recevront le public aux dates, horaires et lieux suivants :

Date		Horaires	Commune
Mercredi	11/12/2019	09H00/12H00	VILLERS-COTTERETS - Pôle Aménagement du Territoire - 35 Rue du Général Leclerc
		15H00/18H00	MORSAIN - Mairie - Place de la Mairie
Jeudi	12/12/2019	14H00/17H00	LA FERTE-MILON - Mairie - 29 Rue de la Chaussée
Lundi	16/12/2019	09H00/12H00	COEUVRES-ET-VALSERY - Mairie - 1 Rue Fernand Bazin
Mardi	17/12/2019	09H00/12H00	LONGPONT - Mairie - Place de l'Abbaye
Mercredi	18/12/2019	15H00/18H00	VIC-SUR-AISNE - Antenne de la CCRV 2 et 4 Rue Saint-Christophe
Samedi	21/12/2019	09H00/12H00	AMBLENY - Annexe de la Mairie - 11 Rue de la Tour
Samedi	28/12/2019	09H00/12H00	CHOUY - Mairie - Place de l'Eglise
Samedi	04/01/2020	09H00/12H00	VILLERS-COTTERETS - Pôle Aménagement du Territoire - 35 Rue du Général Leclerc
Lundi	06/01/2020	15H00/18H00	SAINT-PIERRE-AIGLE - Mairie - Rue du Bon Conseil
Mardi	07/01/2020	09H00/12H00	MORSAIN - Mairie - Place de la Mairie
Mercredi	08/01/2020	10H00/13H00	VIC-SUR-AISNE - Antenne de la CCRV 2 et 4 Rue Saint-Christophe
Vendredi	10/01/2020	09H00/12H00	RESSONS-LE-LONG - Salle Multifonctions - 4 Espace Saint-Georges
Samedi	11/01/2020	09H00/12H00	VILLERS-COTTERETS - Pôle Aménagement du Territoire - 35 Rue du Général Leclerc
		09H00/12H00	LA FERTE-MILON - Mairie - 29 Rue de la Chaussée

À l'expiration du délai d'enquête, la commission d'enquête procédera à la clôture du registre d'enquête et rendra et adressera son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens et à Monsieur le Préfet de l'Aisne.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la Commission d'Enquête seront tenues à la disposition du public pendant un an au Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois – 35 rue du Général Leclerc 02600 VILLERS-COTTERÊTS aux jours et heures habituels d'ouverture de celui-ci et seront également consultables sur le site Internet de la Communauté de Communes Retz-en-Valois.

- **Pré-raccordement gratuit à la FIBRE**

Dans le cadre du déploiement de la Fibre Optique, il est proposé une opération **de pré-raccordement** gratuit. Pour se faire, il suffit simplement aux usagers qui le souhaitent de procéder à une inscription sur le site :

**[www.raiso02.fr](http://www.raiso02.fr) avant le 28 Décembre 2019**

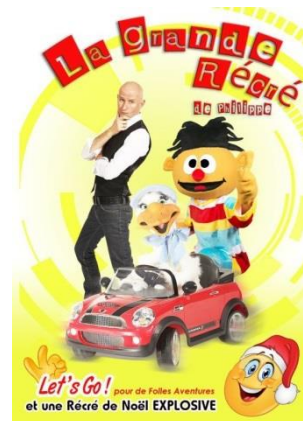
En cas de difficulté ou d'incapacité matérielle à pouvoir effectuer les démarches d'inscription au pré-raccordement à la fibre, Mr le Maire se tient à votre disposition en dehors des heures d'ouvertures de la Mairie au 06.76.89.56.69.

- **Spectacle de Noël**

Comme chaque année la municipalité offre un spectacle de Noël aux enfants scolarisés à l'école de Faverolles ainsi qu'à tous les Faverollais.

Nous vous donnons rendez-vous le vendredi 20 Décembre  
A 18h00 à la salle de Fêtes pour un spectacle animé par Philippe RICHARD

A l'issue du spectacle, un pot de l'amitié sera offert par la Municipalité et des friandises offertes par le comité des fêtes seront distribuées aux enfants.



- **Sortie au « Kabaret » à Reims**

La Mairie a organisé un repas spectacle le Dimanche 8 décembre dernier afin de célébrer le Noël des anciens. Il y avait au total 32 participants, qui ont pu assister à un spectacle divertissant de qualité et qui ont pu partager un excellent moment de convivialité.

- **Vœux du Maire**

Le Samedi 18 Janvier 2020 à la salle des Fêtes (Horaires à venir).

- **Salle de Fêtes**

La société DUPASQUIER est intervenue courant novembre afin de renforcer la structure de la salle et permettre ainsi de prolonger son utilisation en toute sécurité.

- **Rénovation du Christ (cimetière de Faverolles)**

Cela va prendre du temps car le Christ est fortement abimé et les soudures sur la fonte représentent des difficultés techniques. Il faut ensuite le passer à l'époxy sous une forte chaleur et enfin refaire une croix en chêne pour le fixer. Le souhait de la municipalité est qu'il soit remis en place pour mi-mars et ceci pour de nombreuses années.

- **Remerciements pour les décorations du village**

Merci aux élus et à David pour la mise en place des éclairages de la mairie et de l'église.

Merci également à la famille CARON Jacky qui ont mis de la gaité supplémentaire sur le carré des crapouillots.

- **Elections municipales : 15 mars 22 mars 2020**

L'élection des conseillers municipaux aura lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020.

Pour la commune de FAVEROLLES, 11 personnes devront être élues pour former le Conseil Municipal.

Les déclarations de candidature sont déposées en février 2020 à partir d'une date fixée par arrêté du préfet à paraître en début d'année 2020 et jusqu'au jeudi 27 février 2020 à 18 heures.

La campagne électorale en vue du premier tour de scrutin est ouverte le lundi 2 mars 2020 à zéro heure et s'achève le samedi 14 mars 2020 à minuit.

- **Inscription sur les listes électorales**

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 07 Février 2020 pour vous inscrire sur les listes électorales afin de pouvoir voter pour les élections municipales.

L'inscription est soumise à certaines conditions, à savoir :

- avoir la qualité d'électeur : être majeur, de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques
- de justifier d'une attache avec la commune où l'on souhaite s'inscrire c'est à dire soit y être domicilié, soit y résider depuis six mois au moins de façon continue et effective, soit y payer depuis cinq ans au moins la taxe foncière, la taxe d'habitation ou la taxe professionnelle.

Pour vous inscrire il vous faudra présenter :

- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile

- **Fermeture de la Mairie**

La Mairie sera fermée du 23 décembre 2019 au 5 Janvier 2020 inclus. Les permanences ne seront pas assurées.

En cas d'urgence vous pouvez contacter :

Christian POTEAUX (Maire) : **06.76.89.56.69**

Bernard COPEAUX (1er adjoint) : **06.16.54.47.83**

Frédérique JULVÉ (2ème adjoint) : **06.83.36.12.62**

Fin de séance du conseil municipal 20h40.

Le Maire,  
Christian POTEAUX



*L'équipe municipale a le plaisir de vous souhaiter de*

